

Motion de la Conférence des bâtonniers

Poursuite de la mobilisation des barreaux

LA CONFERENCE DES BATONNIERS, réunie en assemblée générale le vendredi 23 mars 2018,

SOULIGNE et se félicite de la très forte mobilisation des barreaux, unis, unanimes et solidaires,

DENONCE une déjudiciarisation sans précédent, la création de déserts judiciaires, d'une justice déshumanisée et privée, motivée par des seules considérations budgétaires,

S'OPPOSE à toute atteinte aux libertés individuelles, aux droits des victimes et aux droits de la défense,

RAPPELLE que le projet de loi ne lui a été communiqué que le 9 mars 2018, pour un dépôt au Conseil d'Etat le 23 mars,

DEPLORE une nouvelle fois un simulacre de concertation irrespectueux du justiciable et des valeurs portées par la profession d'avocat,

Constatant qu'à ce jour, le projet de loi de programmation pour la Justice reste inacceptable ;

DEMANDE l'arrêt du processus législatif dans l'attente d'une concertation réelle,

EXIGE la mise en place d'un calendrier précis et la communication sans délai des projets de texte ;

Dans cette attente,

SOUTIENT toutes les actions mises en place par l'ensemble des barreaux,

INVITE les bâtonniers à mener toute action de protestation dans le cadre de grèves perlées telles que suspension des désignations et cessation de la participation des barreaux aux activités de consultations ou aux activités juridictionnelles,

APPELLE les avocats à se mobiliser le 30 mars 2018 avec les magistrats et les greffiers avec cessation de toute activité judiciaire et juridique,

APPELLE d'ores et déjà l'ensemble des avocats à une manifestation nationale le 11 avril 2018.